

Département des disciplines chorégraphiques
CYCLE I

LE CURSUS

Le cours dominant est la danse esthétique classique, à raison de 2 cours par semaine.

Dès la 2^{ème} année s'ajoute :

- De manière obligatoire : un cours de FM danseurs (sauf pour les élèves en double parcours musique et danse), d'une durée de 2 ans.
- De manière optionnelle : un cours de danse d'une autre esthétique, soit modern jazz, soit contemporain. L'option choisie se garde sur la durée du cycle.

L'élève s'implique dans la vie de l'établissement. Il peut participer à des stages, des concerts, des auditions, des rencontres, des échanges, des pratiques artistiques avec d'autres classes.

BUT

Obtenir à la fin du cycle l'Attestation des Etudes Chorégraphiques, diplôme qui se compose de 2 UV obligatoires :

1. UV de danse classique sous forme d'une évaluation devant jury.
2. UV de formation musicale sous forme de contrôle continu

+ 1 UV facultative optionnelle : UV de danse modern jazz ou UV de danse contemporaine.

OBJECTIFS

- Approfondissement de la structuration corporelle et enrichissement de la coordination des gestes.
- Développement de l'expressivité artistique
- Développement de la mémorisation
- Acquisition des éléments techniques de base
- Conduite d'une action de découverte d'œuvres chorégraphiques

ACQUISITIONS DE FIN DE CYCLE I

Suivant l'évolution de l'élève, le professeur peut établir un tableau de notations. Ces acquisitions servent au contrôle continu.

POSTURE

- Placement général du corps selon l'axe vertical
- Soutien du dos et des bras
- Coordination des bras dans l'exécution des pas de base
- Epaulements et orientations dans l'espace

TECHNIQUE

- Appuis des pieds et alignement hanche/genou
- Allongement des jambes dans le dégagé et lever de jambes
- Allongement du pied dans les dégagés, retirés et les sauts
- Compréhension de l'en dehors
- Le repoussé du sol à plat dans les relevés, les retirés et dans les sauts
- Le principe du saut

ARTISTIQUE

- Prêter attention aux personnes présentes lors de l'examen : accompagnateur, jury, public présent ...
- Savoir partir avec la musique. Respecter le temps
- Montrer sa compréhension de la carrure

LE CONTROLE CONTINU

L'enseignant dispose tout au long de l'année de critères d'évaluation pour apprécier la progression de l'élève. Les indicateurs de suivi sont : la motivation, l'assiduité aux cours, la ponctualité, le travail fourni durant le cours, l'attitude générale, la curiosité et sa progression technique. Entre en ligne de compte la participation de l'élève aux projets pédagogiques et artistiques de la classe et à la fréquentation des manifestations culturelles mises en place par l'établissement.

L'évaluation, consignée dans le dossier de l'élève, peut être prise en compte lors de la décision du jury pour l'attribution des UV, sur demande du professeur.

L'EXAMEN DE FIN DE CYCLE

- L'UV de danse classique et l'UV facultative optionnelle dans une autre esthétique, consiste, pour chacune d'entre elle en une variation imposée. L'équipe pédagogique s'appuie sur les vidéogrammes « épreuves de danse » élaborés chaque année par les inspecteurs et conseillers de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et du spectacle au sein du Ministère de la Culture.
- L'UV de formation musicale spéciale danseurs fait l'objet d'une fiche annexe.
- La réussite aux UV délivre l'Attestation d'Etudes Chorégraphiques L'élève s'oriente, à son choix :
 - La poursuite du parcours dans le cycle II.
 - Le passage en parcours personnalisé, afin de construire un projet plus adapté aux souhaits, au rythme d'apprentissage et aux disponibilités de l'élève.